

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 septembre 2017	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2017	En exercice: 50 Présents : 40 Votants : 48

Séance du 26 septembre 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludvine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (arrivé à 20 h), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAIN,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Benoit HERR, procuration à M. Richard ZEIGER,
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à Mme Isabelle DUFOUR,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Alain PETER,



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : convention entre APRR, la commune nouvelle Charny Orée du Puisaye et la Communauté de Communes du Jovinien pour la création d'un parking de co-voiture à l'échangeur de Sépeaux

Objet : convention entre APRR, la commune nouvelle Charny Orée de Puisaye et la Communauté de Communes du Jovinien pour la création d'un parking de co-voiture à l'échangeur de Sépeaux

Le président expose qu'il a été contacté par le président de la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye pour le projet de création d'un parking de co-voiturage à l'échangeur de Sépeaux.

De plus en plus d'administrés de nos deux territoires utilisent le co-voiturage pour emprunter l'A6, entre autres.

Etant donné l'intérêt de la CCJ pour développer la mobilité et de faciliter les déplacements en co-voiturage, la commune de Charny Orée de Puisaye prendrait à sa charge tous les travaux de cette réalisation et la CCJ assurerait l'entretien du site. La société APRR est favorable à mettre à disposition un de ses terrains pour la création de ce parking qui serait aménagé pour le co-voiturage (éclairage, tonte des espaces verts, collecte de la poubelle)

Le projet de construction comporte :

- une plate-forme de 40 places avec des voies revêtues en béton bitumineux et des zones de stationnement revêtues à minima avec un bi-couche,
- 1 place pour les personnes à mobilité réduite,
- une borne de recharge électrique mise à disposition des utilisateurs du parking de co-voiturage,
- de l'éclairage public,
- de la signalisation,
- une clôture,
- un portique d'entrée pour limiter le gabarit des véhicules,
- un portail pour permettre l'accès au locaux APRR par la voirie du parking,
- un abri pour les covoitureurs et éventuellement un garage à deux roues,
- un aménagement paysager.

Le Maire de Sépeaux-Saint-Romain s'est proposé d'assurer la tonte des espaces verts du parking étant donné sa proximité du site. Une convention devra être signée entre la CCJ et Sépeaux-Saint-Romain.

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 13 septembre 2017,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 47

CONTRE : 1 (M. Patrick LEMAISTRE)

ABSTENTION : 0

- **approuve** la convention de mise à disposition d'un terrain en vue de l'aménagement et l'exploitation d'un parking de co-voiturage sur le domaine public entre APRR, la commune de Charny Orée de Puisaye et la Communauté de Communes du Jovinien,
- **autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,
Pour le Président,

Date de réception
par la Préfecture : 16/10/2017
date de publication : 16/10/2017

